

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC

DU 16 janvier 2010

Date de convocation : 12 janvier 2010

Nombre de conseillers: en exercice: 19

Présents: 18

Votants: 19

L'an deux mil dix, le seize janvier à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire,

MM. GUERIN Philippe, LEFEUVRE Eric, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, adjoints,

M.M IHUELLO Didier, LEBORGNE Michel, Mmes BRÉHUNE Stéphanie, THEZE Régine, MM GROSSET Victor, TOTI Bernard, Mme ROUPLY Jacqueline, M. LEBORGNE Henri, Mmes GAUTIER Véronique, MARTINEZ Chantal, MM PIRON Aurélien et TERTRAIS Yves, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS : *Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, adjoint,*

Mme HOUÉE-PITTOIS a donné procuration à M. BOHUON,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. Bruno DUTEIL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°09/2010

Réforme des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de TALENSAC, après avoir pris connaissance du projet de réforme des collectivités territoriales et notamment de la rationalisation des périmètres des communautés existantes supprimant toutes formes d'enclave :

CONSIDÉRANT que l'enclave constituée par la commune de LE VERGER par rapport à RENNES MÉTROPOLE est une anomalie territoriale,

CONSIDÉRANT que les élus et la population talensacoise n'ont pas vocation à régler ce problème d'enclave,

CONSIDÉRANT que la commune de TALENSAC a par référendum organisé le 19 décembre 1999 affirmé à 70,10% des votants son hostilité au rapprochement avec RENNES MÉTROPOLE,

CONSIDÉRANT que si une nouvelle consultation référendaire était organisée le résultat serait de même tendance,

CONSIDÉRANT son fort attachement à MONTFORT COMMUNAUTÉ et au PAYS DE BROCELIANDE,

CONSIDÉRANT le risque certain de déstabilisation de MONTFORT COMMUNAUTÉ si TALENSAC était contraint de quitter cette structure intercommunale,

DÉSAPPROUVE à la majorité (vote à bulletin secret : 18 votants pour cette motion et 1 contre) l'intégration à RENNES MÉTROPOLE.

Séance levée à 11h50.